



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Pôle Arrêtés

**23/AR13**

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

**Publié Le 12 AVR. 2023**

## **23/AR13 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MONSIEUR LUC DE SAINT-SERNIN, 12<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE, POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES**

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2122-18 à L2122-23, et notamment son article L2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : « 4<sup>ème</sup> : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'élection des Conseillers Municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire, des Adjointes au Maire,

**VU** la délibération n° 2020/18/S du 12 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, et avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'arrêté 20/AR28 du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Laurent JEROME, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Sécurité, Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance, Police Municipale Administrative, Emplacements et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

**VU** l'arrêté 22/AR39 en date du 22 juillet 2022 portant nouvel ordre de nomination des Adjointes au Maire et plaçant Monsieur Laurent JEROME au 6<sup>ème</sup> rang,

**VU** l'arrêté 22/AR44 en date du 22 juillet 2022 portant délégation de signature aux Adjointes au Maire pour les marchés et accords-cadres,

**ATTENDU** que Monsieur Laurent JEROME, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 13 avril 2023 au 14 avril 2023 inclus,

**ATTENDU** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire durant cette période,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, 12<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, durant la période du 13 avril 2023 au 14 avril 2023 inclus, dans les domaines suivants :

- SÉCURITÉ
- TRANQUILLITÉ PUBLIQUE
- PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
- POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE
- EMBLEMENTS

pour signer :

- Tous les actes, décisions et pièces et courriers liés à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, passés selon la procédure adaptée ou passés selon la procédure des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour un montant inférieur à 25 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : certificats administratifs, modifications de contrat (avenants à la double condition qu'ils soient < à 50% du montant initial du marché et que le montant total du marché après modification ne dépasse pas le seuil de procédure appliquée initialement), ordres de services, bons de commande, sous-traitants, exemplaires uniques, reconductions y compris résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure.

- Tous les actes, décisions, pièces et courriers liés à l'exécution et au règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services, travaux passés à partir de 25 000 € HT des procédures de passation prévues au Code de la Commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au budget y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : sous-traitants, exemplaires uniques, ordres de services, bons de commande, certificats administratifs (hors avenants, reconductions et résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure).

**ARTICLE 2 :**

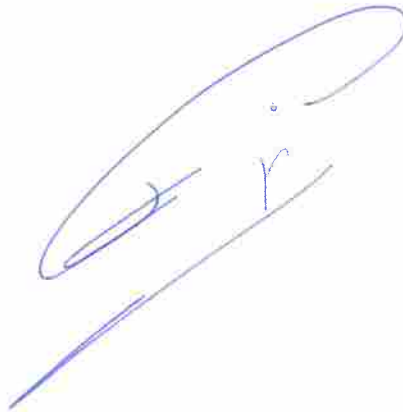
Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Laurent JEROME, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et à Monsieur Luc DE SAINT-SERNIN, 12<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 11 avril 2023

**Hubert FALCO**  
**Maire de Toulon**  
**Ancien Ministre**



Transmis au contrôle de légalité le :  
Accusé de réception le :  
Affiché le :  
Notifié le :

# Acte à classer

Imc1201423

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_1\_2023-04-12T11-24-55.00 ( MI244401603 )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20230411-Imc1201423-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** 23/AR13 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE DE MONSIEUR LUC DE SAINT-SERNIN, 12ème ADJOINT AU MAIRE POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES

**Date de décision :** 11/04/2023



**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.5. Délégation de signature

**Acte :** [99\\_AR-083-218301372-20230411-Imc1201423-AR-1-1\\_1.PDF](#)      Multicanal : Non

**Groupe émetteur de l'acte :** TOUS

Classer

Annuler

Préparé    Date 12/04/23 à 11:24

Par [MANA ID Sophie](#)

Transmis    Date 12/04/23 à 11:24

Par [MANA ID Sophie](#)

**Accusé de réception**    Date 12/04/23 à 11:31